

MÉMORIAL DE L'AURÈS

(DESCRIPTION DU MONUMENT)

CIMETIÈRE DES URSULINES

AMBOISE

LE SOUVENIR FRANÇAIS

COMITÉ D'AMBOISE



2 Juillet 2015

Claude Métreau ©

MÉMORIAL DE L'AURÈS

CIMETIÈRE DES URSULINES A AMBOISE

Ce monument a été érigé à l'initiative de
l'Association Nationale du Mémorial de l'Aurès et des Harkis Morts pour la France.

Il fut inauguré le 19 avril 1997 par :

Bernard DEBRÉ,	Maire d'Amboise
Jean DELANEAU,	Vice Président du Sénat, Président du Conseil Général d'Indre et Loire
Robert CHASTAGNOL,	Président de l'Association du Mémorial de l'Aurès.
Guy FORZY,	Délégué aux Rapatriés
Daniel CANEPE,	Préfet d'Indre et Loire
Le Colonel GUILLOUX,	Délégué Militaire Départemental
Mébarek BOUCHEKIOUA,	membre fondateur de l'Association du Mémorial de l'Aurès.

Le monument est conçu dans l'esprit d'un jardin de recueillement de cent mètres carrés.

Un déambulatoire en dalles d'ardoise encercle un espace de sable et de terre en provenance de la région de l'Aurès. Seize blocs d'ardoise portent chacun le nom d'un des douars composant la commune mixte d'ARRIS. Le mur d'enceinte de cet ensemble est réalisé côté intérieur en plaques d'ardoise et côté extérieur en pierres massives de Touraine.

A l'intérieur et sur ce mur d'enceinte, des plaques en laiton portent les noms des soldats originaires de cette région morts pour la France.

Les cérémonies sont organisées traditionnellement le 25 septembre.

Les cérémonies sont organisées traditionnellement le 25 septembre



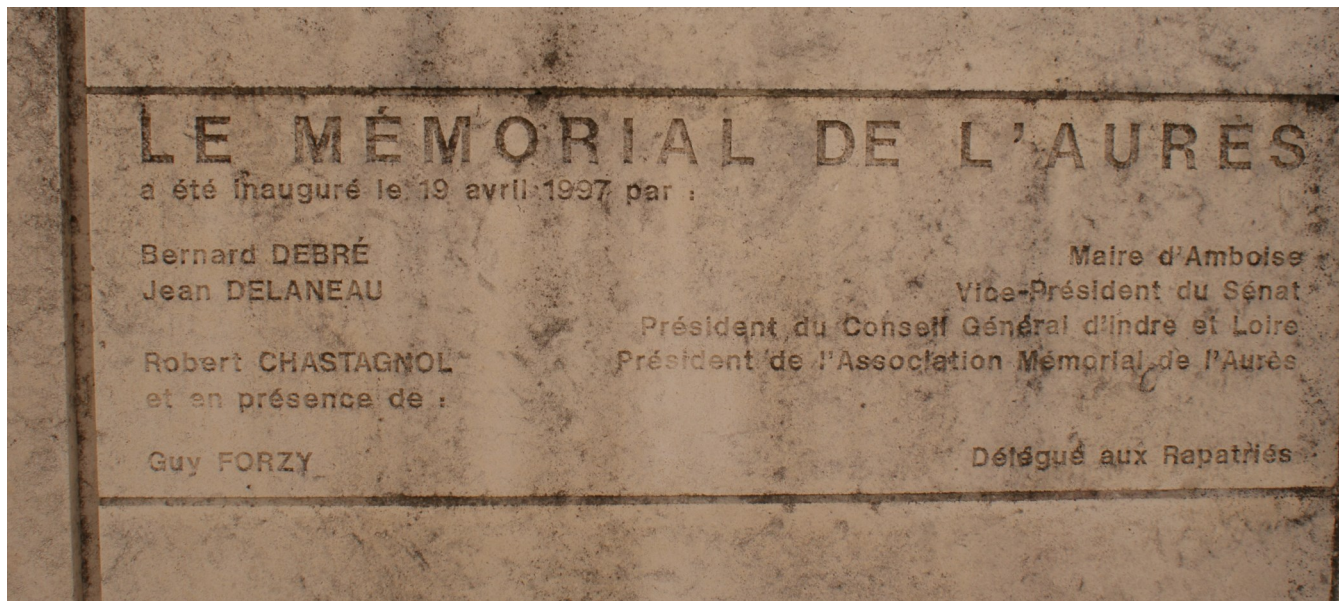
A NOUS LE SOUVENIR

A EUX L'IMMORTALITÉ





**L'ASSOCIATION NATIONALE
du
MÉMORIAL DE L'AURÈS
et des
HARKIS MORTS POUR LA France
RECONNAISSANTE**



Façade extérieure côté droit

« LES PÈRES DU MÉMORIAL »



Façade extérieure côté gauche

« LA CHEVILLE OUVRIÈRE »



INTERIEUR CÔTÉ DROIT

3ème Régiment Etranger d'Infanterie
13ème Demi-Brigade de la Légion Etrangère
4ème Régiment de Chasseurs d'Afrique
1er Régiment d'Artillerie
Commandos Parachutistes de l'Air
Sections Administratives Spécialisées
Groupes Mobiles de Sécurité
Union nationale des Combattants et
U. N. T. F. M. O. N. A. A.

Ces amicales et associations parrainent le mémorial



INTERIEUR CÔTÉ GAUCHE

4ème Bataillon de Chasseurs à Pied
10ème Bataillon de Chasseurs à Pied
17ème Bataillon de Chasseurs Alpins
30ème Bataillon de Chasseurs à Pied
7ème Régiment de Tirailleurs Algériens
24ème Régiment d'Infanterie de Marine
9ème Régiment de Chasseurs Parachutistes
Fédération Nationale des Amicales de Chasseurs à Pied, Alpins et
Mécanisés

Ces amicales et associations parrainent le mémorial



LISTE DES VILLAGES DE LA COMMUNE MIXTE D'ARRIS

Flammes de gauche

OULIACHE

RHOUFI

SIDI-ALI

TADJMOUT

TENIET EL ABED

TIFELFEL

TIGHANIMINE

T'KOUT

Flammes de droite

OUED EL ABIOD

BOU AHMAR

BOUZINA

CHIR

FOUM TOUB

M'CHOUNÈCHE

MEDINA

MENÂA

RELEVÉ DES 18 PLAQUES APPOSÉES SUR LES PAROIS DU MÉMORIAL

NOMS INSCRITS SUR CE MÉMORIAL

AURÉSIENS D'HONNEUR :	3
1918 — 1918 :	109
1939 — 1945 :	102
INDOCHINE :	11
AFN :	171
	<hr/>
	396

AURÉSIENS D'HONNEUR

CRISTILLE Marcel Anatole Joseph **FOUM-TOUB**
Mort le 10 juillet 1915 à Bizerte

BENNADJI Saddok **BATNA**
Caïd de M'CHOUNECHE
Tué le 11 novembre 1954 à TIGHANIMINE

LAKHAL Hocine ben Larbi **GOURAYE**
Caïd du TADJEMOUT
Tué le 11 novembre 1955 à TADJEMOUT

1914 — 1918

ABBOUCHE Ali ben Mohamed	MENÂA
Abdelafid ben Ali	SNP ZELLATOU
Abdelafid ben Salah	T'KOUT
ACHI Messaoud ben Mohamed	AURES
Ahmed ben Messaoud	SNP ZELLATOU
Ahmed ben Mohamed	SNP AURES
Ahmed ben Salah	SNP AURES
AKKAF Belaid ben Ahmed	BOUZNA
AKKAF Ali ben Messaoud	MENÂA
AKSA Ammar ben Ali	OUED LABIOD
AKSA Belkassem ben Mohamed	MENÂA
AKSA Mohamed ben Mebarek	AURES
Ali ben Ahmed	SNP ZELLATOU
Ammar ben Abdelafid	SNP AURES
Ammar ben Messaoud	SNP ZELLATOU
Bachir ben Ahmed Ameziane	SNP ZELLATOU
Bachir ben Brahim	SNP KIMMEL
Bachir ben Mahmoud	SNP OUED-TAGA
BELAZOUI Ali ben Ammar	ICHMOUL
BELIAZI Ammar ben Messaoud	AURES
Belkassem ben Amor ben Ismaïl	SNP ARRIS
Belkassem ben Mohamed	SNP ZELLATOU
BELKHEBIR Ahmed ben Ammar	OUED-ABDI
BELLAGGOUNE Ahmed ben Mohammed	CHIR
BENABID Ammar ben Khelif	CHIR
BENAMRANE Ahmed ben Rabah	ARRIS
BENAYA Salah	AURES
BENDAOUI Abdallah ben Mohammed	OUED ABBI

1914 — 1918

BENGOUGA Salah dit Ammar ben Ali	ARRIS
BENGUERSAH ben Mohammed	OUED-TAGA
BENHAMATA Mohammed ben Amor	MENÂA
BENKAOUA Abdallah ben Slimane	OUED LABIOD
BENEZZA Abdallah	CHIR
BOUALI Mohammed ben Mohammed	OUED LABIOD
BOUDERSA Messaoud ben Ahmed	OUED-TAGA
BOUZINEB Mohammed Ameziane ben Moham.	CHIR
Brahim ben Lakhdar	SNP GHASSIRA
Brahim ben Mohammed	SNP ZELLATOU
CHEBBI Ammar	AURES
CHENOUFFA Ammar ben Ali ben Moham.	AURES
DAOUD Saïd	CHIR
DEGHOU Ammar ben Ahmed	OUED LABIOD
DEGHALI Ammar ben Lakhdar	ICHMOUL
DJEBABRA Belgacem ben Abdallah	AURES
GUEGAL Mohammed dit Abdallah ben Ali	BOUZINA
GUERZA Belkacem	ICHMOUL
HABBEDINE Belkacem ben M. ben Taïeb	OUED-ABDI
HADDADI Larbi ben Cherif	CHIR
HALLOUFI Mebarek ben Messaoud	THIGANIMINE
HAMDY Mohammed ben Ali	OUED-ABDI
HAMIZI Salah ben Lakhdar	ICHMOUL
HAMMOUNA Abdallah ben Messaoud	OUED ABDI
HAMOUTA Mohammed Seghir ben Ammar	
HAMRAOUI Ali ben Messaoud	BOUZINA
HEGANE Belkacem	AURES
IKEN Mohammed dit Belkacem	CHIR AURES

1914 – 1918

KERBACHE Slimane ben Belkacem	AURES
KHALDI Mohammed ben Ali	ARRIS
KHANFAR Saïd	CHIR
KHERCHOUCHE Khelifa b. Belkacem	ICHMOUL
KHERROUR Belkacem ben Foudil	CHIR
KOUDA Ali ben Belkacem	AURES
KOUDJA Ahmed ben M. ben Maddour	AURES
KRABA Amor ben Abdallah ben Belkacem	CHIR
LACHI Ahmed ben Amor ben Moham.	OUED-ABDI
Lakhdar ben Cherif	SNP AURES
Lakhdar ben Mohammed	SNP M'CHOUNECHE
MAATKA Ali ben Ammar	OUED LABIOD
MAHBOUBI Messaoud ben Moham.	AURES
Mahmoud ben Ahmed	SNP ZELLATOU
MANSOURI Salah ben Kouider	OUED-ABDI
MEDDOUR Abdelkader ben Belkacem	AURES
MEDDOUR Ammar ben Mohammed	MENÂA
MEHDAOUI Ammar ben Ali	OUED-ABDI
MEKNACHI Ali ben Messaoud	ICHMOUL
MENNAÏ Salah dit Abda. ben M.	OUED-LABIOD
MENNOUNI Boukhalfa ben Mohammed	AURES
MENZER Abdallah dit Tahar ben Amor	BOUZINA
MERZOUGUI Mohammed ben Abd.	ICHMOUL
Messaoud ben Ammar ben Brahim	TADJEMOUT
Messaoud ben Mohammed	M'CHOUNECHE
Mohammed ben Ahmed ben Lakhel	SNP GHASSIRA
Mohammed ben Ali	SNP OULACHE
Mohammed ben Brahim	SNP OULACHE

1914 – 1918

Mohammed ben Ramdane	SNP AURES
Mohammed ben Salah	SNP GHASSIRA
MOKTARI Abdelbaki ben Taïeb	OUED-LABIOD
Moussa ben Lakhdar ben Abdelhafid	SNP AURES
NEDJAR Messaoud ben Abdelhafid	SNP AURES
RAHMOUNI Abdelhafid ben Mohammed	BOUZINA
RIHANE Belkacem ben Tahar	MENÂA
ROUAHNA Ammar ben Messaoud	TIGHANIMINE
SAADNA Mâamar ben Mohammed	ICHMOUL
SAÏDI Saïd ben Ali	OUED-TAGA
SAÏFI Mohammed ben Salah	OUED-TAGA
Salah ben Ghenoudj ben Salah	SNP REMADIA AURES
Salah ben Messaoud	SNP GHASSIRA
SMAÏLI Mohammed Saïd ben Mohammed	BOUZINA
SOUALI Belkacem	BÄALI AURES
TECHI Mohammed ben Mohammed	MENAA
YAHIAOUI Abdallah ben Ahmed	OUED-TAGA
ZAMMIT Abdallah ben Amar	NARA MENÂA
ZATOUT Belkacem ben Tahar	OUED-TAGA
ZEGHDANI Ali ben Ahmed	OUED-ABDI
ZEMMIT Abdallah ben Mohammed	BOUZINA
ZEMRA Tahar	MENÂA
ZERAOUA Amor dit Ali ben Ahmed	OUED LABIOD
ZERAOUA Mosbah	ICHMOUL
ZERROUAL Abdallah ben Ammar	OUED-ABDI

1939 – 1945

Abdelkader ben M. ben Abdelkader	SNP GHASSIRA
Ahmed ben Mohammed-Hadi ben Brahim	SNP GHASSIRA
Akab ben Larbi ben Lakhdar	SNP OUED-TAGA
AKKAF Messaoud ben Mohammed	MENÂA
AKSA Mohammed ben Abdallah	THIGANIMINE
Amor ben Mebarek ben Messaoud	SNP GHASSIRA
AMRANI Sayad ben Messaoud	ICHMOUL
ASSAS Mohammed ben Ali	OUED-ABDI
ATHMANI Ammar ben Mohammed	TIGHANIMINE
BAIOUCH Ahmed ben Salah ben Abdallah	KIMMEL
BARKI Tahar ben Slimane	TIGHANIMINE
BEDDA Mohammed dit M'hamed ben Ahmed	OUED-TAGA
BEKR Salah ben Belgacem	OUED-TAGA
BELHOUCHE Ahmed ben Belkacem	CHIR
Belkacem ben Messaoud ben Salah	SNP ZELLATOU
Belkacem ben Mohammed ben Sahraoui	SNP TADJEMOUT
BELLAGGOUNE Ammar	ICHMOUL
BENBEDA Mohammed ben Seghir	OUED-TAGA
BENBEDDA Bachir ben Ali	OUED-TAGA
BENBELLAT Belgacem ben Lalmi	ICHMOUL
BENDADA Tayeb ben Mebarek	KIMMEL
BENDJERAD Bachir ben Abdallah	BOUZINA
BENFIFI Hamenna ben Ahmed	OUED-ABDI
BENIDIR Bouzid ben Embareck	OUED-TAGA
BENKAOUHA Salah ben Mohammed	CHIR
BENOuada Ali ben Mohammed	TIGHANIMINE
BENRAMDANE Amor ben Ahmed	OUED-LABIOD

1939 – 1945

BENSAADIA Belkacem ben Ahmed	ICHMOUL
BENYEKKEN Ali ben Mostera	OUED-LABIOD
BENYEZZA Mohammed ben Ali	CHIR
BOUAISSA Mohammed ben Tahar	KIMMEL
BOUALI Messaoud ben Khalifa	OUED-LABIOD
BOUBICHE Belkacem ben Ahmed	MENÂA
BOUDOUH Belkacem dit Ammar ben Mohammed	CHIR
BOUGHEDADA Brahim ben Belkacem	ICHMOUL
BOUHERAOUA Belkacem ben Messaoud	TIGHANIMINE
Boumaraf ben Mostefa	SNP M'CHOUNECHE
BOURAS Abdelhafid ben Belkacem	TIGHANIMINE
BOUSSAAD Mohammed ben Ammar	ICHMOUL
BOUTA Menzer ben Mohammed	CHIR
BOUTAHAR Messaoud ben Maamar	KIMMEL
BOUZIZA Boubakeur ben Mohammed	OUED-ABDI
Brahim ben Mohammed ben Ali	SNP GHASSIRA
CHAABANE Belgacem ben Ali	ZELLATOU
CHENANFA Ali ben Mohammed	ICHMOUL
Cherif ben Sebti ben Lahlouk	SNP GHASSIRA
DAOUD Messaoud ben Belkacem	CHIR
DJABOU Sebti ben Aziz Ali	BOUZINA
DJEBAILI Ahmed ben Belkacem	BOUZINA
DJELLALI Belkacem ben Mohammed	ICHMOUL
DOUCHMANE Ferhat ben Mebarek	ICHMOUL
DZIRA Mohammed ben Tahar ben Mohammed	KIMMEL
GADDA Ahmed ben Salah	ICHMOUL
HABIBI Mohammed ben Ali	MENÂA
KACHAOU Ammar ben Salah	OUED-TAGA

1939 – 1945

KADRI Mohammed ben Belkacem	OUED-ABDI
KANIT Amor ben Aïssa	BOUZINA
KEBBACHE Belgacem ben Abdallah	TIGHANIMINE
KHELIF Khelif ben Ammar	CHIR
KHENATLA (KEBATLA) Ali ben Mahmoud	KIMMEL
KHERCHOUCHE Brahim ben Ahmed	MENÂA
LAGGOUNE Mâamar ben Salah	BOUZINA
Lakhdar Derbal ben Berhaïl ben Hadi	SNP ZELLATOU
LASMARA Abdelmajid	CHIR
LEBLALTA Mohammed ben Abdelkader	ICHMOUL
LOUDINI Ammar ben Laala	BOUZINA
Makhlouf ben Ali ben Amor	SNP GHASSIRA
MANSRI Belkacem dit Abdallah ben Mohammed	OUED-TAGA
MHAYA Nouredine ben Moktar	OUED-TAGA
MEDDOUR Belgacem ben Amor	MENÂA
MEDDOUR Belgacem ben Messaoud	CHIR
MEKAOUSSI Smaïl ben Moktar	BOUZINA
MEKHEROUET Bachir ben Belkacem	KIMMEL
Messaoud ben Ali ben Mohammed	SNP GHASSIRA
METTOUCHE Ammar ben Abdallah	OUED-TAGA
Mohammed ben Belkacem ben Mohammed	SNP ZELLATOU
Mohammed ben Ali	SNPZELLATOU
Mohammed ben Brahim ben Ali	ZELLATOU
M'hammed ben M.-Salah ben Tayeb	SNP GHASSIRA
Mostefa ben Belkacem ben M'hammed	SNP ZELLATOU
RAHLAOUI Mohammed ben Bachir	OULACHE
Ramdane ben Seghir ben Ahmed	SNP GHASSIRA
RENAKLI Mohammed ben Messaoud	TADJEMOUT

1939 – 1945

Saïd ben Ammar ben Mohammed	SNP M'CHOUNECHE
Salah ben Ahmed ben Salah	SNP ZELLATOU
SOULI Abdallah ben Ali	OUED-ABDI
SOULI Ammar ben Belkacem	OUED-ABDI
TABRHA Touhami ben Mohammed Salah	TADJEMOUT
Tahar ben Ahmed	SNP ZELLATOU
Tahar ben Mohammed ben El-Khadri	SNP GHASSIRA
Tahar ben Mohammed ben M'hammed	SNP TADJEMOUT
TASSOURIT Hocine ben Mohammed-Cherif	TADJEMOUT
TELLALA Tahar ben Ammar	TIGHANIMINE
TOUATI Salah ben Mostefa	BOUZINA
TOUATI Derradj ben Mohammed	BOUZINA
TOURECHE Mostepha ben Belgacem	ICHMOUL
ZAUCHE Ahmed ben Slimane	OUED-LABIOD
ZEGHICHI Amor ben Lakhdar	OUED-LABIOD
ZEHAÏF Mohammed ben Ahmed	TIGHANIMINE
ZEROUAL Ali ben Mohammed	CHIR
ZIANI Cherif ben Mohammed	BOUZINA
ZOGEL Younes ben Saddok	TADJEMOUT

INDOCHINE

BENZOHRRA Ahmed ben Amor	OUED-TAGA
GAGUI Khoudir ben Ammar	TIGHANIMINE
GUERZA Ali ben Belgacem	ICHMOUL
LEBLALTA Brahim ben Mohammed	ICHMOUL
MAZOUZI Mebarek ben Belgacem	OUED-LABIOD
MEKERRAH Belgacem ben M'hamed	MENÂA
MEZIANI Meftah ben Driss	M'CHOUNECHÉ
Mohammed ben Messaoud ben Ali	ZELLATOU
NARA Mohammed	OUED-TAGA
RAHMOUNI Abdelhafid ben Cherif	BOUZINA
ZELMAT Messaoud ben Ahmed	MENÂA

AFN

ABABSA Yaha ben Mohammed	TIGHANIMINE
ABDELLI Mohammed ben Brahim	M'CHOUNECHÉ
ABDESSELAM Abdesselem ben M.	TKOUT ZELLATOU
ABED dit AÏD Ahmed ben Mohammed	BAIOU OUED-TAGA
ABERKANE Belgacem ben Tahar	
AGGABI Slimane ben Belgacem	OUED-LABIOD
AGTI Ahmed ben Saïd	KIMMEL
AKAZ Messaoud ben Mohammed	GHASSIRA
AKSA Mohammed Zoubir ben Ahmed	MENÂA
AKSA Salah ben Brahim	TIGHANIMINE
AMAÏRI Hocine ben Ahmed	GHASSIRA GHOUFFI
Ammar ben Cherif	SNP KHAMDIGHOUF
AMMARI Tahar ben Lakhdar	T'KOUT
ANFIF Ali ben Taher	KIMMEL
ASSASSI Mohammed ben Mohammed	BANIANE
ATHAMENA Ali ben Mebarek	ICHMOUL
ATHAMENA Louardi ben Mohammed	ICHMOUL
ATHMANI Saddok ben Ammar	BELLIHOUD TIGHANIMINE
AZENEF Abdelkader ben Belgacem	NARA MENÂA
AZOUI Lakhdar ben Mohammed	ICHMOUL

AFN

BABARI Belgacem ben Mahamoudd	TADJEMOUT
BAGUIGUI Mohammed ben Ali	ICHMOUL
BAHTAT Ammar dit Salah ben Belgacem	BOUZINA
BAKHELILI Tayeb ben Mohammed	OULACHE
BECHKA Mohammed ben Mohammed	ICHMOUL
BEGHOUR Brahim ben Mohammed	MENÂA
BEHDENNA Mohammed ben Mohammed	ICHMOUL
BENABDESLAM Mohammed ben Mahmoud	M'CHOUNECHÉ
BENACHOURA Abderrhamane ben Salah	TIGHANIMINE
BENAKCHA Mostafa ben Adballah	ICHMOUL
BENAKCHA Tahar ben Belgacem	ICHMOUL
BENAKEF Brahim ben Abdallah	NARA MENÂA
BENAZRINE Mohammed	TIGHANIMINE
BENBIA Ahmed ben Belabbas	TIGHANIMINE
BENBIA Hocine ben Mohammed	OUED-LABIOD
BENCHAÏB Abdallah ben Mebarek	OUED-LABIOD
BENCHAÏB Messaoud ben Hocine	OUED-LABIOD
BENCHAÏB Nouar	OUED-LABIOD
BENHAMZA Ahmed ben Mohammed	CHIR
BENNACER Ammar	OUED-LABIOD
BENOUAKTA Sebti ben Messaoud	MENÂA
BENRAHMOUNE Lakhdar ben Mohammed-Saïd	GHASSIRA

AFN

BENSAADIA Mohammed-Mostefa	TIGHANIMINE
BENSEKHRIA Bachir ben Mebarek	OUED-LABIOD
BENSAMRA Mohammed ben El-Hadi	KIMMEL
BENYEKKEN Ahmar ben Mebarek	TIGHANIMINE
BENZERROUK Ammar dit Ali ben Belkacem	OUED-LABIOD
BENZERROUK Belkacem ben Slimane	OUED-LABIOD
BERKANE Ammar ben Messaoud	BAALI OUED-LABIOD
BERREHAÏL Brahim ben Ali	T'KOUT
BEZZALA Ahmed ben Abdallah	T'KOUT
BOUAKKAZ Mekki ben Messaoud	GHASSIRA
BOUFFEDA Djemoï	ICHMOUL
BOUFFEDA Slimane dit Salah ben Ahmed	ICHMOUL
BOUHADJRA Belkacem ben Ahmed	KIMMEL
BOUHANICHA Saad ben Ahmed	KIMMEL
BOUHERAOUA Ammar ben Amor	TIGHANIMINE
BOUKEBBAL Madani ben Slimane	OUED-LABIOD
BOUKEBBAL Amor ben Slimane	OUED-LABIOD
BOUKERKOUR Lakhdar ben Ahmed	TIGHANIMINE
BOUKHECHBEN Salah ben Brahim	TIGHANIMINE
BOUKHENOUNE Mohammed ben M.	AMENTANE MENÂA
BOUKHETTACHE Mebarek ben Salah	OUED-LABIOD
BOULAHIS Lazhari	OUED-LABIOD
BOULAHIS Mebarek ben Mohammed	OUED-LABIOD

AFN

BOULAHIS Salah ben Belkacem	OUED-LABIOD
BOUREGBA Ali ben Cherif	OUED-LABIOD
BOUROUBA Mohammed ben Slimane	TLETZ OUED-LABIOD
BOUSSEBAT Abdelhafid ben Ahmed	OUED-LABIOD
BOUTAROOURT Ammar dit Ahmed ben Bachir	OUED-TAGA
BOUZGOU Ammar ben Derradji	TADJEMOUT
BOUZOUGAH Ahmed ben Mohammed	OULACHE
BRIMA Mostefa ben Ali	ICHMOUL
CHAOUAOU Ahmed ben Mohammed	TIGHANIMINE
CHEBBI Mohammed ben Ahmed	BOUZINA
CHEKIOUA Boumaraf ben Ali	TIGHANIMINE
DAAS Slimane ben Saïd	GHZAL CHIR
DAOUD Messaoud ben Mohammed	NARA MENÂA
DAOUDI Belkacem ben Slimane	T'KOUT
DEGHMANI Mohammed ben Foudil	OUED-LABIOD
DENDOUGA Bouzid ben Lakhdar	KIMMEL
DENDOUGA Saïd ben Lakhdar	KIMMEL
DERAGHELA Messaoud dit Louardi ben Abdallah	
DERBALI Cherif ben Ahmed	OUED-LABIOD
DJARI Brahim	OUED-LABIOD
DJEBBAR Larbi ben Abdelhafid	KIMMEL
DJEFFAL Amor ben Abdelhafid	OUED-TAGA
DOUCHMANE Sebti ben Abderrahmane	TIGHANIMINE

AFN

FERCHET Ali	
FERDI Mohammed ben Belkacem	ICHMOUL
FERROUDJI Belkacem ben Messaoud	ICHMOUL
FERROUDJI Mohammed ben Belkacem	ICHMOUL
FERROUDJI Mostefa ben Brahim	ICHMOUL
GAGUI Bachir ben Brahim	TIGHANIMINE
GAGUI Hocine ben Barek	MENÂA
GARAH Mohammed ben Ali	MENÂA
GOUNRI Saddok ben Mohammed	T'KOUT
GUERBAZI Hocine ben Ammar	TADJEMOUT
GUERZA Abdelhafid ben Belkacem	ICHMOUL
GUERZA Ali ben Messaoud	ICHMOUL
GUERZA Boumaraf ben Ali	OUED-LABIOD
HADDAOUI Ahmed ben Amor	KIMMEL
HADADNA Ghanem	OULACHE
HAMDAOUI Messaoud ben Saad	KIMMEL
HAMOUTA Ahmed ben Athmane	
HAMOUTA Brahim ben Salah	OUED-LABIOD
HASSOUNI Lachehal ben Abderrahmane	OULACHE
KADRI Abdelkader ben Slimane	ICHMOUL

AFN

KALLA Ahmed ben Belkacem	MENÂA
KALLA Liamine ben Mohammed	MENÂA
KALLA Salah dit Hamaoui ben Ali	MENÂA
KAMECHE Abderrahmane ben Messaoud	TIGHANIMINE
KEBBAS Abdallah ben Ahmed	CHELMA MENÂA
KEBSI Belkacem ben Abdallah	MENÂA
KERBOUB Cherif ben Mohammed	BOUZINA
KHELIF Ahmed ben Mohammed	MENÂA
LAHLOUHI Mohammed ben Ali	M'CHOUNECE
LAHMAR Salah ben Mebarek	TIGHANIMINE
LARAOUI Mohammed dit Ahmed ben Tayeb	KIMMEL
MAALIM Athmarne ben Ahmed	NARA MENÂA
MAALIM Makhlof ben Abdallah	NARA MENÂA
MANANE Ali ben Ahmed	NARA MENÂA
MANANE Mohammed dit Lembarek	NARA MENÂA
MARFI Ahmed ben Balah	OUED-LABIOD
MASMOUDI Dridi ben El-Hadi	
MATOUG Matoug	OUED-LABIOD
MAYALI Ammar ben Ali	KIMMEL
MAYALI M' Hammed ben El-Aïch	KIMMEL
MECHOUMA Mahmoud ben Balah	ICHMOUL

AFN

MECHOUMA Slimane	OUED-LABIOD
MEDJENI Ammar ben El-Hadi	ICHMOUL
MEDJOUBI Ahmed ben Ali	M'CHOUNECE
MEFTAH Belkacem ben Mohammed	GHASSIRA
MELLOUDJA Slimane ben Abdallah	OUED-LABIOD
MERARHENI Salah ben Slimane	OULACHE
MERCHI Abdallah ben Ahmed	OUED-LABIOD
MERCHI Ahmed ben Mohammed	OUED-LABIOD
MERCHI Mohammed ben Salah	OUED-LABIOD
MESSAOUDI Louardi ben Ahmed	TIGHANIMINE
MEZLAKCHI Ahmed ben Mohammed	M'CHOUNECE
Mohammed	SNP ICHMOUL
MOUSSAOUI Lakhdar ben Ali	M'CHOUNECE
MOUSSAOUI Mohammed ben Lakhdar	TIGHANIMINE
NASRI Mostefa ben Ammar	OUED-LABIOD
NEBAR Abdallah ben Laabed	OULACHE
NOUAOURA Djoudi ben Mohammed	OUED-LABIOD
RAAILI Bachir dit Messaoud ben Mohammed	ICHMOUL
REMDANI M'hammed ben Belkacem	OUED-LABIOD
REMADNA Tahar ben Slimane	OUED-LABIOD
ROUCHA Messaoud ben Mohammed	ICHMOUL

AFN

SAADNA Belkacem ben Ammar	ICHMOUL
SAADNA Ali ben Mostefa	ICHMOUL
SAADOUNI Ahmed ben Ammar	BOUZINA
SABAHI Mohammed ben Mohammed	TIGHANIMINE
SALEM Amor ben Ahmed	ICHMOUL
SALHI Salah ben Abdallah	ZELLATOU
SELLAMI Brahim ben Mohammed	ZELLATOU
SENOUCI Messaoud ben Ammar	OUED-LABIOD
SLIMANI Ali ben Mohammed	GHASSIRA
SOLTANE Brahim ben Saïd	TIGHANIMINE
SOUANEF Lakhdar ben Messaoud	OUED-LABIOD
SOUANEF Salah ben Messaoud	OUED-LABIOD
TELALI Ali ben Messaoud	TIGHANIMINE
TELALI Ammar ben Mebarek	
TEMAGOULT Ahmed ben Slimane	OUED-LABIOD
TIGANI Messaoud ben Boumaraf	KIMMEL
YAHIA Ahmed ben Abderrahmane	GHASSIRA
ZAATAR Ali ben Hadj	
ZEGHICHI Abdallah ben Brahim	OUED-LABIOD
ZEGHICHI Salah ben Mebarek	ICHMOUL
ZEGUICHUI Mohammed ben Belkacem	BOUZINA

QUELQUES INFORMATIONS

Dans les pages suivantes nous donnons quelques informations pour faciliter la compréhension des personnes qui n'ont pas vécu les « Évènements ».

Chacun selon ses centres d'intérêt peut trouver dans la littérature ou sur la toile une bonne partie des réponses aux questions que cette période de notre histoire peut poser.

ARRIS : OÙ EST-CE ?



Département de Constantine

Arrondissement de Batna

Aurès, plus tard renommée ARRIS (128 000 ha)
(Données de 1902)

LISTE DES COMMUNES

(Selon IREL-ANOM)

Arris	Oued Labiod
Attalten	Oulach
Bouzina	Ouled Daoud
Chir	Pierre-Curie
Foum Toub	Rassira
Ichemoul	T'Kout
Kimmel	Tadjmout
M'Chouneche	Teniet El Abed
Medina	Tighanimine
Menaâ	Zellatou
Oued Abdi	

QU'EST CE COMMUNE MIXTE

La **commune mixte** est une circonscription administrative rurale de l'Algérie française, qui se situe au second niveau de division territoriale après le département, concurremment avec la commune (appelée pour cette raison en Algérie « commune de plein exercice »). Cette circonscription de grande taille englobe une population musulmane nombreuse et une population européenne réduite. Apparue dans les territoires sous administration militaire sous le second empire, elle fonctionne ensuite en territoire civil sous un statut inchangé de 1875 à 1956. Sa disparition est organisée par un décret du 28 juin 1956, dont la mise en œuvre n'était pas achevée au 5 juillet 1962.

L'organisation territoriale du monde rural avant la commune mixte

Lorsque, pendant la conquête, les tribus se rallient progressivement à la nouvelle administration, elles conservent dans un premier temps leur autonomie et leurs autorités traditionnelles. C'est l'époque des bureaux arabes, militaires, qui les administrent indirectement. Puis, l'administration entreprend de fixer territorialement, et même de regrouper, les tribus nomades ou semi-nomades, et en même temps, substitue une administration directe à celle des chefs traditionnels, qu'elle remplace par des agents nommés par elle. La tribu est alors la circonscription administrative des autochtones. Parallèlement, des communes de type métropolitain se multiplient dans l'espace rural, dans le cadre de la colonisation de peuplement. La fin des tribus comme circonscriptions administratives est consommée par une série de textes de 1863, qui organisent la délimitation de leur territoire en douars dotés d'une assemblée de gestion, la *djemââ*.

La commune mixte, de ses balbutiements à sa disparition

Le système de la commune mixte s'ébauche sous le Second Empire dans les territoires sous administration militaire. Elle est alors gérée par une commission municipale composée de fonctionnaires ou de militaires et de conseillers municipaux musulmans, européens, israélites, nommés par le général gouvernant la province, et son maire est l'officier commandant la circonscription militaire appelée « cercle ». 1870 voit une large extension du territoire civil des départements d'Algérie, et l'administration y adopte la formule de la commune mixte, ce qui fait cohabiter communes mixtes civiles et militaires. Le statut de la commune mixte est définitivement fixé en 1875 et subsiste jusqu'en 1956, bien que sa fin ait été prévue dès 1947. Un décret du 28 juin 1956 organise la disparition de la commune mixte, et prévoit l'organisation de tout le territoire algérien en communes de plein exercice, mais son application n'est pas achevée lors de l'indépendance de l'Algérie.

Organisation générale

La commune mixte est une circonscription territoriale de grande taille, sa surface pouvant être équivalente à un grand arrondissement ou à un petit département de la Métropole. Dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière, elle est constituée de circonscriptions de base de nature diverse, et regroupe une population musulmane très majoritaire avec une population européenne réduite. Elle est dirigée par un administrateur, fonctionnaire nommé, qui est assisté par une commission municipale avec des conseillers européens et musulmans, qui sont d'abord nommés, puis élus, les Européens en 1887, et les Musulmans en 1919. Cette commission n'a pas les compétences d'un conseil municipal, ses délibérations n'étant exécutoires qu'après l'approbation du préfet.

L'administrateur a des fonctions très étendues. Maire, il est à la fois le représentant du pouvoir central et celui de la commune, mais il est aussi officier de police judiciaire, et, jusqu'en 1927, juge pénal (code de l'indigénat). Ses attributions sont également économiques. Il dispose d'un personnel administratif réduit.

Source : Wikipédia

LES HARKIS : QUI ÉTAIENT-ILS ?

Extraits Wikipédia

Une histoire ancienne d'engagement

La constitution des harkis ne doit pas être considérée uniquement comme un événement de la guerre d'Algérie mais doit être « analysée au travers de toute une histoire de liens, d'attachements mais aussi de rejets avec la France ». Les Harkis se rattachent à ce mouvement d'« indigènes » pro-français qui naît en 1830 lorsque des tribus prêtent allégeance à la France. Dès 1831, des bataillons de soldats « indigènes » sont mis sur pied et participent aux opérations de conquête de l'Algérie aux côtés des unités métropolitaines. En 1856, trois régiments de tirailleurs algériens sont créés dans chacune des provinces de l'Algérie française et font partie intégrante de l'armée française. Ces tirailleurs s'illustrent ensuite dans la plupart des campagnes du Second Empire et de la IIIe République puis lors des deux guerres mondiales.

Dès le début de la guerre d'Algérie, le recours aux supplétifs musulmans apparaît non seulement nécessaire mais indispensable à l'armée française

Les origines des Harkis (1954-57)

L'idée de former des unités de police supplétive a été formulée avant même le début de l'insurrection algérienne que l'on date traditionnellement du 1^{er} novembre 1954. Le gouverneur général de l'Algérie, Roger Léonard avait souhaité la création de « goums civils » composés d'Algériens musulmans pour patrouiller dans les zones rurales^[4].

Le remplaçant de Léonard, Jacques Soustelle crée, le 24 janvier 1955, pour l'ensemble de l'Algérie 34 groupes de « Groupes mobiles de police rurale » (GMPR), qui deviennent, en 1958 les « *Groupes mobiles de sécurité* » (GMS). Cette création d'unités indigènes supplétives se place dans une longue tradition de l'armée française, qui remonte à 1830. On peut citer les turcopolés, les zouaves (1830), les tirailleurs algériens (1842).

Cette création, à l'époque où les Européens sont mobilisés sous les drapeaux soulève quelques problèmes juridiques de statut. En effet, pendant la période coloniale, les Algériens musulmans étaient de nationalité française, sans avoir tous les attributs de la citoyenneté^[4]. Ils ne pouvaient l'obtenir qu'en affirmant au préalable « déclarer abandonner [leur] statut personnel pour être régi par lois civiles et politiques françaises » et ceci à la différence des Juifs à qui le décret Crémieux a donné collectivement la citoyenneté française. Par « statut personnel » il faut entendre toutes les règles qui régissent la vie privée allant de la naissance jusqu'au décès et leurs conséquences telles que la succession, le mariage, le divorce et l'incapacité.

Les Français musulmans d'Algérie auraient pu être appelés sous les drapeaux au même titre que les autres citoyens, sans bénéficier de statut particulier (c'est le cas à partir de mai 1958). Ces réserves juridiques sont levées par le Ministère de la Défense en raison des avantages retirés de la constitution de tels groupes. En premier lieu, soustraire les combattants à l'emprise « rebelle », et en deuxième lieu, disposer de troupes locales aptes à fournir des renseignements et à participer au maintien de l'ordre dans un pays qu'elles connaissent aussi bien que les rebelles^[4]. Comme le note François-Xavier Hautreux, la discrimination entre « *Français musulmans d'Algérie* » (FMA) (ou « *Français de souche nord-africaine* », FSNA) et « *Français de souche européenne* » (FSE) est une constante tout au long de la guerre pour les autorités françaises civiles et militaires.

C'est qu'en effet, les militaires prennent de plus en plus le premier rôle. Des « goums militaires » ou « harkas » sont créées sur le terrain dès 1955 et officialisées en 1956. Dans un rapport daté de la fin 1955, les *harkas* sont définies comme des « forces auxiliaires mobiles, de caractère tribal (auxiliaires temporaires) ». En même temps que les *harkas* se forment des *Groupes d'autodéfense* (GAD). Les GAD sont théoriquement moins offensifs que les *harkas* et ils ne sont pas rémunérés, alors que les membres des *harkas* sont rémunérés 750 francs (anciens, environ un euro) par jour de service.

En 1956, Robert Lacoste précise les règles concernant la création des harkas et des groupes d'autodéfense. La décision appartient au préfet, et la gestion des groupes est confiée au commandement militaire en collaboration avec l'administrateur de la commune ou l'officier SAS le représentant. Ces formations sont composées de volontaires. En janvier 1957, il existe officiellement 70 harkas, regroupant 2 186 harkis.

Développement des Harkis (1957-60)

À partir de 1957, le nombre de harkis connaît une forte croissance. C'est la période où la France multiplie les postes sur tout le territoire algérien. C'est une stratégie très coûteuse en hommes qui pousse l'état-major à recruter massivement le plus de forces disponibles. L'expérience de la guerre d'Indochine est encore toute proche, et dès octobre 1955, une fiche du 3^e bureau de l'état-major de la 10^e région militaire intitulée « Guérilla et contre-guérilla en Algérie » soulignait que « les meilleures troupes de contre-guérilla sont à base d'autochtones ». Vis-à-vis de l'opinion publique métropolitaine et aussi de l'opinion internationale, il est important de montrer que les musulmans d'Algérie se battent majoritairement dans le camp français. Par-delà l'efficacité militaire, les militaires attendent aussi et peut-être même surtout un effet psychologique. Comme l'écrit dans une note un officier supérieur « *Par l'intermédiaire de leurs parents, de leurs amis, les harkis contri-*

Évolution des divers groupes de supplétifs musulmans en 1957				
	SAS Moghaznis	GMPR Gardes	GAD Gardes	HARKAS Harkis
janvier 1957	3 500	4 748	3 502	2 186
septembre 1957	5 500	5 824	5 500	10 430

En mai 1957, une note de service de l'état-major précise la définition d'une harka : « *La harka est une formation levée pour des opérations déterminées et pour un temps limité... Leur mise en œuvre doit normalement se situer dans un cadre local. Leur participation à des opérations extérieures à leur périmètre de recrutement doit donc être exceptionnelle et de durée limitée. En aucun cas les harkas ne doivent être engagées isolément* ». Initialement, les harkis sont armés de fusils de chasse. On ne leur confie des armes de guerre comme des fusils ou des pistolets mitrailleurs que progressivement, et les armes qui ne sont que prêtées doivent être rendues après les opérations.

En février 1961, le nombre de *Français de souche nord-africaine (FSNA)*, appellation désignant les Algériens musulmans à l'époque, engagés dans l'armée ou l'État français, est estimé à environ 250 000 personnes réparties entre

- 217 000 Algériens dans l'armée régulière ou supplétifs (57 000 harkis, 9 100 GMS (gardes mobiles de sécurité), 19 450 moghaznis, 65 850 gardes d'autodéfense dont 29 270 armés répartis en 2 107 groupes et 65 600 appelés et engagés) ;

- 33 000 Algériens inscrits dans la vie politique et l'administration (un ministre, 46 députés sur un total de 67 pour l'Algérie, 350 conseillers généraux sur un total de 452, 11 550 conseillers municipaux sur un total de 14 000 et 20 000 fonctionnaires dont un préfet et plusieurs sous-préfets).

Les SAS *(D'après AJIR)*

Au début de la rébellion, qui fut à la fois une guerre civile et une guerre de sécession, il apparut à Jacques SOUSTELLE alors gouverneur général, que la cause première des troubles était la perte du contact humain entre la population -surtout celle du bled- et l'administration.

Celle-ci en effet, était représentée par des administrateurs civils en nombre beaucoup trop faible pour faire réellement sentir partout leur présence. Pour combler aussi rapidement que possible ce vide administratif, Jacques SOUSTELLE créa alors le « corps des officiers des affaires algériennes » qui, dès 1955, entreprirent leur action au sein de la population.

Au total 700 SAS (Sections Administratives spécialisées) ou SAU (Sections Administratives urbaines), furent créées.

Comment était constituée une SAS ?

A sa tête un « képi bleu » en général capitaine ou lieutenant entouré d'une petite équipe qui comprend souvent des civils et a pour rôle de le seconder dans les tâches administratives.

Un élément essentiel de la SAS est le « MOGHAZEN », petit groupe composé de 10 à 30 Moghaznis. Les Moghaznis était des musulmans et parmi ceux-ci il y eut souvent d'anciens rebelles ralliés. Leur courage aussi bien que leur connaissance du pays et des ses habitants en firent un instrument précieux de la Pacification.

Quelle était la mission du chef de SAS ?

Officier il était cependant chargé des pouvoirs civils. A ce titre son chef était le sous-préfet qu'il représentait localement. Il coordonnait les services publics de sa circonscription. Il les animait en fonction des besoins de la population au milieu de laquelle il vivait. Il créait des chantiers, ouvrait des pistes, regroupait des « mechtas », contrôlait les marchés. Très souvent à ses côtés un médecin de « l'assistance médicale gratuite » médecin militaire de réserve, faisant son service dans la plupart des cas, jouait un rôle capital.

Mais l'essentiel, c'était le contact humain avec la population dont il avait la charge. Le chef de SAS devait être au milieu d'elle l'ami de tous, le conseiller. C'était bien une révolution que la France entreprenait en Algérie au travers des SAS dans tous les domaines : politique, social et économique.

Le FLN ne s'était pas trompé sur l'enjeu puisqu'il considérait la pacification comme compromettant ses objectifs. Un rapport de la Wilaya IV de mars 1958 conclut que « les SAS sont un danger permanent qui plane sur la confiance que nous accordons le peuple »

Les SAS payèrent donc un lourd tribut puisqu'elles eurent en 6 ans 752 tués dont 70 officiers et 607 Moghaznis.

Application au Mémorial de l'Aurès d'Amboise :

Pour les plaques intitulées **14-18 ; 39-45 ; INDOCHINE** les combattants appartiennent majoritairement à des Régiments de Tirailleurs Algériens

Pour les plaques intitulées **AFN** les combattants appartiennent aux Harkas, aux GMR ou GMPR et aux SAS

CONTACT

Si vous souhaitez mieux connaître nos activités visitez notre site:

CONSULTEZ- LE (sans WWW)

<http://souvenirfrancaisamboise.jimdo.com>

OU DANS LA FENÊTRE DE REQUÊTE TAPEZ :

le souvenir français amboise

DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS SUR L'ADRESSE SUIVANTE :

lsf-amboise@orange.fr